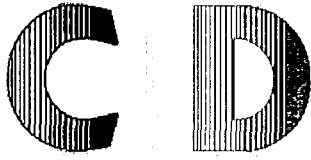


1998 - 174

DIFFUSION RESTREINTE



EPO N° C03

*ETUDE PARTICULIERE A OPTION*

**Les armes de  
contre-souveraineté**  
Sous la direction de l'ICA BOUVET



CDT CLAVER (France)  
CEN de RAUCOURT (France)  
CBA ROBIN (France)  
CDT RODE (France)  
CDT TOUBIN (France)

5ème Promotion 1997-1998

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>A. CONTEXTE ET DEFINITIONS .....</b>	<b>3</b>
I. LE CADRE GENERAL.....	3
1.1 Caractéristiques majeures du monde au début du XXI <sup>ème</sup> Siècle.....	3
1.2. Evolution du contexte stratégique.....	4
1.3. Les engagements possibles des forces armées Françaises.....	7
II. DEFINITION DE LA SOUVERAINETE.....	7
2.1. Différents aspects de la souveraineté.....	7
2.2. Appréhension de la souveraineté.....	9
<b>B. POURQUOI ?.....</b>	<b>9</b>
I. CLASSIFICATION DES PAYS.....	10
1.1. Méthodologie.....	10
1.2. Résultat de la classification.....	11
II. DEFINITION DES OBJECTIFS.....	12
2.1. Finalité.....	12
2.2. Classification générique.....	12
2.3. Classification par « objectif. ».....	14
<b>C. COMMENT ?.....</b>	<b>16</b>
I. CONTRAINTES LIEES A L'EMPLOI D'« ARMES DE CONTRE-SOUVERAINETE. »	16
1.1. Contraintes politiques.....	16
1.2. Contraintes opérationnelles.....	16
1.3. Contraintes techniques.....	17
1.4. Des systèmes d'armes pour 2030 : difficultés de l'exercice.....	17
II. DEFINITION DES SYSTEMES D'ARMES ACTUELS ET FUTURS.....	17
2.1. Systèmes d'armes futurs.....	18
2.2. La guerre de l'information.....	24
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>.....</b>

## INTRODUCTION

Cette étude se propose de donner quelques éléments de réflexion à ce que pourraient être des armes de contre-souveraineté (arme dont la mission consiste à limiter la souveraineté d'un pays adverse) à l'horizon 2030. Les auteurs, stagiaires au Collège Interarmées de Défense ont bien conscience que définir la souveraineté et les armes (donc les concepts d'emploi et les technologies) qui pourraient s'y opposer à une telle échéance représente un exercice semé d'embûches. Un écueil serait d'extrapoler à partir de ce qui existe en s'interdisant de prendre en compte d'éventuelles ruptures, tant en matière technologique que dans le contexte géostratégique. De plus il importe de garder à l'esprit le fait que les grands armements de notre époque, loin de s'inscrire dans la continuité, sont pour la plupart nés d'une rupture technologique.

Les auteurs ont pris le parti d'exclure l'armement nucléaire du cadre de cette étude. Bien que ces armes rentrent dans la catégorie des armes de contre-souveraineté, le domaine est suffisamment sensible et complexe pour nécessiter une étude spécifique.

**Le concept d'arme de contre-souveraineté (ADCS) peut être considéré comme nouveau. Son emploi vise à permettre aux plus hautes instances « d'imposer » leur politique par des actions directes ou de manière indirecte contre un pays adversaire, sans que l'état de guerre déclarée soit instauré pour autant. Compte-tenu de facteurs psychologiques déterminants (poids des opinions publiques, valeur accordée à la vie, remise en cause des principes de défense), il s'agit d'emporter la décision au coût humain, financier et technologique le plus faible possible, avec comme impératif majeur d'éviter tout risque d'escalade.**

Seule a été considérée la notion d'arme de contre-souveraineté. Par symétrie, les domaines au sein desquels il faut produire un effort pour protéger sa propre souveraineté en découlent. Cet aspect ne sera pas abordé dans cette étude.

Préalablement à l'étude des armes de contre-souveraineté, il faut définir la notion de souveraineté d'un pays. Il apparaît que cette notion est très variable suivant les pays, ce qui amène à proposer une classification des différents pays à l'aide de critères généraux, en fonction des particularismes locaux.

La mise en évidence des bases de la souveraineté d'un pays accomplie, il faut s'attacher à définir les objectifs à frapper pour atteindre celle-ci. Il est alors possible de réfléchir à la définition des armes susceptibles de les atteindre.

Parmi les armes de contre-souveraineté actuelles, on relève les missiles de croisière et les armes guidées laser. L'importance désormais capitale de l'information, véritable matière première de la sécurité voire de la souveraineté, ouvre un nouveau champ de réflexion en la matière, que ce soit dans l'espace ou à travers la guerre de l'information, susceptible d'être enrichi dans les années à venir par la recherche et la prospective.

\*  
\*       \*  
\*

## A. CONTEXTE ET DEFINITIONS

### I. LE CADRE GENERAL.

#### 1.1 Caractéristiques majeures du monde au début du XXI<sup>ème</sup> Siècle.

Pour la première fois de son histoire, la France ne connaît plus de menace militaire directe à proximité de ses frontières. En revanche, des risques nouveaux peuvent affecter sa sécurité et sa défense. Elle continue et continuera de se trouver confrontée à des menaces sur son économie, son industrie, sa culture. Nul ne conteste que la principale menace globale - directe, concrète, mesurable - qui pesait sur ses intérêts vitaux, s'est estompée aujourd'hui et probablement pour longtemps. L'appréciation des risques et de la nature des réponses à y apporter est redevenue un exercice incertain. Après une période de « rationalité » exceptionnelle, dominée par le rapport Est - Ouest, et plus récemment la coopération et le dialogue nucléaires, le monde aborde une nouvelle ère stratégique.

##### *1.1.1. Globalisation des problèmes de défense.*

Le contexte stratégique est rempli d'incertitudes. Il convient donc de se protéger contre tous les types d'attaque, comme le préconisait déjà l'ordonnance de 1959. Mais il faut aller plus loin car la souveraineté des Etats modernes comme la France forme un tout et concerne aussi bien la défense que l'économie que la politique ou encore que la société. Tous ces domaines constituent donc des points de vulnérabilités.

Il faut dès lors concevoir une approche globale de la défense (économique, culturelle et politique). Les crises modernes voient l'imbrication effective de tous les domaines précédemment cités Leur traitement nécessite des actions coordonnées pluridisciplinaires (actions militaires, certes, mais aussi politiques, diplomatiques, économiques, juridiques,...).

##### *1.1.2. Un monde interdépendant.*

Une logique d'unité territoriale qui animait jusqu'à présent l'action des Etats s'affaiblit peu à peu au profit de logiques transnationales de réseaux, animés et entraînés par la mondialisation des échanges. Des réseaux de toutes natures, imbriqués, fluctuants, plus ou moins conformes au modèle de ceux qui, porteurs d'informations, les connectent et les dominent. Sur les réseaux, intérêts et puissance circulent dans une suite incessante de métamorphoses. Intérêts de qui? Où se cache la puissance menaçante? Qui est l'ennemi, qui est allié, si ces mots ont encore un sens? L'emprise des Etats sur ces phénomènes devient de plus en plus malaisée, car ils ne sont plus les seuls, ni même les principaux acteurs, dans ces stratégies nouvelles. Leur sécurité économique, et par là leur souveraineté même, implique cependant qu'ils les prennent en compte.

### **1.1.3. Influence croissante des opinions publiques.**

Les flux d'information sont au coeur de la globalisation des échanges. Le recueil, la circulation, la diffusion des informations se font à l'échelle du monde au sein d'un système médiatique qui fonctionne selon sa propre logique, en temps réel et de plus en plus par images en direct.

Cette évolution introduit des contraintes nouvelles dans les processus de décision, les modalités d'action et le rythme de la gestion des crises. Par exemple, la contrainte que l'opinion publique fait peser, via les médias, sur l'action gouvernementale favorisera le choix d'une intervention précoce pour **maintenir un conflit à son plus bas niveau d'intensité** et par là même privilégiera le concept « zéro mort ». L'effet médiatique peut créer un environnement contraignant, incitant à l'intervention et au recours à des moyens militaires sous le coup d'une émotion forte et générale, voire, à contrario, à un désengagement rapide et précipité des forces si des pertes massives subvenaient.

Autre effet des médias, le conflit armé est progressivement devenu « illégitime » dans l'esprit des opinions publiques occidentales. Les gouvernements sont incités à **envisager d'autres stratégies d'action/dissuasion**, et à rechercher d'autres moyens. C'est là tout l'intérêt des armes de contre-souveraineté.

## **1.2. Evolution du contexte stratégique.**

La complexité internationale s'accompagne de contrastes internationaux qui n'ont jamais été aussi forts qu'actuellement.

### **1.2.1. Deux sous-ensembles**

Deux sous-ensembles des relations internationales, deux mondes devrait-on dire, émergent de plus en plus nettement : un premier sous-ensemble se compose des pays développés. Il constitue l'essentiel des flux internationaux, notamment économiques. Ce sous-ensemble est dominé par les Etats-Unis seule grande puissance aujourd'hui. Un second sous-ensemble comprend les pays non-développés, souvent déstructurés, cherchant au mieux à survivre, et se trouvant marginalisés au plan international, voire exclus du flux.

Le premier sous-ensemble est de plus en plus dominé par la compétition technico - économique - financière que s'y livrent ses acteurs, parce que c'est elle qui détermine presque exclusivement la hiérarchie des puissances. Dans ce sous-ensemble dominant, composé de l'ancien bloc de l'Ouest pour l'essentiel, la conflictualité interne est devenue non violente.

En revanche, le second sous-ensemble, auquel s'agrègent essentiellement l'Afrique, le Moyen-Orient, une partie de l'Asie du Sud et extrême-orientale et une partie de l'Amérique latine n'est pas dominé par le facteur technico-économique, même s'il y tient une place importante. La plupart des Etats qui le composent continuent d'intégrer le conflit classique comme mode de fonctionnement, de régulation de leurs oppositions et de hiérarchie de puissance.

### **1.2.2. Les conflits ou crises possibles.**

De cette évolution, il ressort trois cas de conflits ou crises classiques possibles :

- le conflit ou crise entre puissances du premier sous-ensemble ( si les rivalités et tensions économiques sont possibles, le conflit militaire entre puissances du premier sous-ensemble n'est pas actuellement une perspective crédible).
- le conflit ou crise entre puissances du deuxième sous-ensemble,
- le conflit ou crise entre des puissances appartenant à des systèmes différents.

L'interaction reste en effet possible entre les deux sous ensembles. Le premier, le sous-ensemble technico-économique, cherche à transmettre au second sa logique. Le second peut impliquer le premier dans son mode de fonctionnement, comme l'a rappelé la guerre du Golfe. Les grandes puissances du premier sous-ensemble cherchent alors à y intervenir afin de défendre leurs intérêts et de préserver leur influence.

### **1.2.3. Une grande disparité de force.**

L'émergence et l'interaction de ces deux sous-ensembles dans les relations internationales se nourrissent d'une disparité de force militaire entre Etats qui n'a jamais été aussi grande que depuis la deuxième guerre mondiale. Celle-ci résulte de la conjonction de deux facteurs : l'apparition de nouvelles armes et la possession de ces armes par un nombre limité de puissances, appartenant essentiellement au premier sous-ensemble. L'invention de l'arme nucléaire a créé tout d'abord une capacité de destruction sans commune mesure. Par ailleurs, l'apparition du vecteur balistique, en pouvant porter le feu, nucléaire ou non, bien au-delà d'un théâtre d'affrontement, a rendu les territoires de la plupart des Etats directement et immédiatement vulnérables. Enfin, les armements conventionnels se sont modernisés, donnant une puissance de feu et une mobilité sans comparaison avec les armements antérieurs. L'introduction de l'informatique, de l'électronique et de l'ensemble des techniques nouvelles a révolutionné la conduite de la bataille. La possession de ces systèmes d'armes, pour l'essentiel, est restée concentrée entre les mains de quelques Etats.

### **1.2.4. Déséquilibres stratégiques**

Ces nouvelles armes et leur concentration entre les mains de quelques-uns ont créé deux déséquilibres stratégiques majeurs en faveur des puissances qui en disposent face à celles qui en sont démunies. Le premier déséquilibre tient à la disparité de puissance de feu que confère l'arme nucléaire. Le second tient à la capacité de porter le feu nucléaire ou conventionnel en tout point du globe ou presque, grâce au vecteur balistique et grâce aux forces de projection conventionnelles. Ainsi, quelques puissances peuvent disposer d'une capacité de menacer le territoire des autres, sans que ces dernières puissent disposer d'une capacité similaire. Ces déséquilibres stratégiques poussent les pays du second sous-ensemble à développer des armes chimiques et biologiques (armes nucléaires du pauvre), et les vecteurs balistiques associés.

### **1.2.5. Evolution prévisible.**

Comment cette disparité est-elle susceptible d'évoluer à moyen terme ? Va-t-elle s'estomper ou bien se renforcer ?

#### 1.2.5.1. Effacement de la disparité

Plusieurs éléments vont dans le premier sens. La multiplication des Etats par le jeu de la décolonisation est encore récente à l'échelle de l'histoire. Or, la constitution de la puissance s'effectue sur le long terme, au cours d'un processus lent et éventuellement chaotique. Pour autant, il s'agit d'une tendance naturelle aux Etats, à savoir l'affirmation première de leur souveraineté. Par conséquent, l'émergence de nouvelles puissances militaires n'est qu'une affaire de temps dont le principe est posé. Certains signes révéleraient d'ailleurs que le processus est en cours. Déjà, quelques nouveaux Etats ont constitué récemment des potentiels de forces conventionnelles conséquents et même parfois comparables ou supérieurs aux forces conventionnelles de pays comme la France, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Jusque récemment, ce processus était resté très limité. Quelques très rares Etats parvenaient à maîtriser les techniques et à dégager des ressources financières suffisantes. Mais il s'est accéléré depuis les années 1970. Les dérèglements monétaires internationaux, la manne pétrolière, sont à l'origine de surplus financiers qui ont permis à certains Etats d'investir dans les secteurs proliférants, en particulier biologiques et chimiques, lesquels réclament des investissements moins importants. L'intensification des flux, notamment scientifiques et techniques, n'en permet plus le strict contrôle et amène la diffusion au moins partielle du savoir. L'organisation des réseaux internationaux fait le reste. L'Irak en a donné un bon exemple.

#### 1.2.5.2. Accroissement de la disparité

A l'inverse, d'autres facteurs militent dans le sens d'un accroissement de la disparité de puissance. Les grandes puissances sont, en effet, pratiquement les seules à détenir les technologies qui donnent accès aux armes nucléaires et au tir précis à très longue distance. Très peu d'Etats sont en mesure de reproduire un effort à la mesure de celui qu'ont consenti les actuels membres du club des cinq. La volonté politique, les moyens techniques et / ou les capacités financières leur font défaut. Le processus de maîtrise des technologies nucléaires des années cinquante et soixante n'est, par conséquent, pas reproductible. Le seul moyen existant, pour les pays du deuxième sous-ensemble, reste soit l'utilisation de stratégie indirecte (terrorisme; alimentation de crises internes; désinformation visant à déstabiliser le pouvoir adverse; sabotage industriel ou informatique; pollution grave;...), soit le recours aux importations des technologies manquantes et le développement d'une industrie pour les assembler dans un système opérationnel, soit, enfin, la course aux armes de destruction massives chimiques et bactériologiques. Le processus est possible, mais incertain. Il peut, en théorie au moins, être contrôlé par les quelques puissances détentrices des clés technologiques. En outre, de par leurs capacités technologiques très supérieures, ces mêmes grandes puissances seraient en mesure de distancer les postulants, grâce à de nouveaux progrès qualitatifs maintenant le déséquilibre en leur faveur. Au strict plan conventionnel, la guerre du Golfe a révélé cette disparité des forces notamment dans le domaine aérien et de la maîtrise de l'information. La supériorité technologique serait alors la clé du maintien de la supériorité des forces. L'innovation technique en constitue l'outil privilégié.

### 1.3. Les engagements possibles des forces armées Françaises.

Comme le rappelait le Ministre de la Défense à l'école Militaire, le 9 avril 1998, outre les tâches permanentes de veille, de dissuasion, de protection du territoire et de ses approches, trois types d'engagement des forces armées françaises semblent se distinguer :

- les actions de prévention et de présence internationales, destinées à empêcher l'apparition ou le développement de crises, ou à accompagner notre action diplomatique; nos forces armées sont de plus en plus sollicitées par les enjeux internationaux de la sécurité du pays,

- les opérations de gestion de crises ou de maintien de la paix. Elles recouvrent une gamme très diverses de tâches et peuvent impliquer l'emploi de la force, parfois jusqu'à un degré élevé. Dans ces cas, la prise en compte de missions relevant plus de la sécurité publique, voire du service public, que de l'action armée apparaît aussi comme une contrainte croissante, imposant une réflexion renouvelée sur les concepts, la formation et l'équipement nécessaire,

- les risques de conflits régionaux de plus forte intensité qui ne peuvent être exclus, même pour les années qui viennent. L'actualité internationale, les risques liés à la prolifération des armes de destruction massive, l'instabilité qui caractérise certaines zones d'intérêt stratégique pour la France sont là pour le rappeler.

- 

Dans tous ces types d'engagements, il apparaît clairement que la possession d'armes de souveraineté est de nature à maintenir les conflits ou crises à leur plus bas niveau d'intensité et donc de minimiser les risques encourus par les forces engagées.

## II. DEFINITION DE LA SOUVERAINETE.

Pour réfléchir à ce que pourraient être les munitions de souveraineté des années futures, il faut au préalable définir la notion de *souveraineté*. Elle permettra de cerner les domaines que doivent englober les armements futurs.

La définition du dictionnaire est la suivante:

*Pouvoir suprême reconnu à l'état, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements.*

### 2.1. Différents aspects de la souveraineté.

Cette définition fait apparaître plusieurs notions différentes : la souveraineté d'un pays à l'intérieur de ses frontières, et dans ses rapports avec les autres nations. Or la vie d'un pays est déterminée par ses capacités à affirmer son identité dans de nombreux domaines dont certains sont cruciaux : l'existence de frontières stables, une bonne santé économique, une autonomie politique reconnue, des relations diplomatiques bien établies. Chacun de ses domaines présente des facteurs de vulnérabilité qui pourraient menacer l'indépendance du pays et attenter alors à sa souveraineté. Même si toutes ces notions sont interdépendantes, tâcher de les caractériser l'une après l'autre permettra de progresser dans cette étude sur les **armes de contre-souveraineté**.

### **2.1.1. La souveraineté territoriale.**

C'est peut-être la notion la plus facile à cerner. Elle passe en effet avant tout par l'intégrité maximale du territoire national, qui englobe l'inviolabilité de ses frontières, la sûreté de son espace aérien ainsi que le contrôle de ses eaux territoriales. Toute action militaire extérieure visant à réduire l'utilisation exclusive de cet espace doit être vouée à l'échec. Toute personne pénétrant dans les limites qu'il définit doit être reconnue, autorisée à y pénétrer, et ses intentions clairement identifiées. Cette notion de souveraineté pourrait être étendue dans l'avenir au domaine spatial, même si aujourd'hui un vide juridique est à constater dans ce domaine

### **2.1.2. La souveraineté économique.**

La situation économique d'un pays est un facteur de souveraineté déterminant. Elle lui confère l'autonomie de décision dont tout pays a besoin pour affirmer sa souveraineté. Elle repose sur une monnaie stable, un marché boursier intérieur prospère, une production industrielle ou agricole équilibrée, un secteur tertiaire lui-même producteur de richesses etc. En outre, attendu qu'aucun état ne peut vivre en autarcie, son économie est aussi dépendante de sa capacité à faire des échanges avec d'autres pays. Dès lors, toute action qui aura pour objet de porter atteinte à la bonne marche d'un des secteurs mentionnés ici menacera l'indépendance du pays concerné et affectera sa souveraineté économique. Pour illustrer cette idée, il suffit de mentionner l'action néfaste que pourrait avoir un virus sur le fonctionnement d'une place boursière, s'il est informatique, ou sur la santé du cheptel bovin d'un pays, s'il est biologique.

### **2.1.3. La souveraineté politique.**

La vie politique d'un pays est le résultat d'une longue évolution des structures constitutionnelles que les événements, au sens le plus large possible du terme, ont imposé. Les gouvernements en place acceptent de suivre les règles qu'elles dictent ou décident de les modifier, mais c'est une décision souveraine. Un pays qui se verrait imposer par un ou plusieurs autres des modifications de ses structures perdrait son autonomie et verrait sa souveraineté entravée. A ce titre la Chine, qui a toujours refusé de recevoir des leçons de démocratie de la communauté internationale, affirme sa souveraineté politique. En revanche le Mexique, qui a accepté de modifier les statuts politiques nationaux afin d'aménager le sort des indiens du Chiappas en échange d'une aide substantielle du Fond Monétaire International, perd une partie de la sienne.

### **2.1.4. La souveraineté diplomatique.**

C'est peut-être la définition la plus difficile à donner car elle aborde directement le problème excessivement complexe des relations internationales. Dès lors, elle devient très large, pleine de nuances, et surtout très difficile à borner.

Tout pays entretient en effet avec les autres des relations dont la qualité s'inscrit dans un registre très large. Les rapports peuvent être amicaux, tendus, faits d'alliances ou de sujétions, ou se borner à un niveau strictement économique. Il peut aussi, ce qui est plus rare, n'exister aucun rapport entre deux pays.

Mais il est difficile de parler de souveraineté diplomatique sans définir différentes catégories de pays. Il existe tout d'abord des états qui possèdent historiquement une diplomatie influente et qui aujourd'hui encore le justifient (USA, Russie). Il y a ensuite des pays qui ont une grande ambition diplomatique que leur confère un passé glorieux, et qui s'accrochent à leur histoire pour justifier une participation à tous les grands débats mondiaux (France, Grande Bretagne).

Vient ensuite la catégorie des pays qui possèdent tous les ingrédients d'une participation influente aux instances internationales, mais qui ont soit la voie barrée par la catégorie précédente (Allemagne, Afrique du Sud) , soit n'ont pas la volonté politique d'exercer tous les pouvoirs qui leur seraient reconnus par les autres (Chine, Japon). Il y a enfin tous les pays qui n'ont et ne peuvent avoir aucune ambition à ce niveau. En poursuivant le raisonnement jusqu'au bout, on pourrait presque décerner un indice de suprématie diplomatique à chacune des catégories, voire à chaque pays, et admettre que la somme des indices est une valeur fixe.

Dès lors on peut penser que tout gain d'influence d'un pays se fera au détriment de celle d'un ou plusieurs autres pays. C'est ainsi que la France dispute chèrement aux Etats-Unis certaines « parts de marché » au Moyen Orient et que la réciproque se vérifie en Afrique centrale.

## **2.2. Appréhension de la souveraineté.**

La notion de souveraineté peut donc se décomposer en quatre parties non exclusives. Elles permettent d'illustrer, chacune à leur tour, les points de faiblesse qui atténuent l'image que donne un pays de lui-même ou l'influence qu'un état possède sur la vie des autres nations. Dès lors il est possible de dégager deux axes principaux dans la notion de souveraineté : la souveraineté absolue qui caractérise un état considéré de façon isolée, et la souveraineté relative de cet état par rapport aux autres.

### **2.2.1. Souveraineté absolue.**

L'appréciation de la souveraineté absolue d'un pays s'appuie donc sur son bon fonctionnement interne. Si la santé économique est bonne, que sa vie politique est stable, qu'il est reconnu sur la scène internationale on peut dire que cet état, pris isolément, est souverain. La France considérée isolément dans ce domaine est un état souverain.

### **2.2.2. Souveraineté relative.**

La notion de souveraineté relative d'un état s'appuie davantage sur la façon dont un pays se rend indispensable pour les autres dans les discussions sur les grandes affaires internationales. Ainsi la France est-elle devenue un acteur incontournable de la construction de l'Europe ; elle possède une souveraineté régionale indéniable. Les Etats-Unis sont indispensables aux règlements de la grande majorité des crises internationales, ceux qui nécessitent en particulier la mise en jeu d'investissements importants ou l'utilisation de la force militaire ; sa souveraineté internationale est à ce jour indiscutable.

Toute arme dont la tâche sera de limiter la souveraineté d'un pays pourra donc s'inscrire dans l'un ou l'autre des registres précités. Le domaine d'application est très large, toutes les sortes d'armes peuvent être imaginées et générer un arsenal extrêmement divers. C'est le gage d'une multiplication des modes d'actions qui s'offrent à la résolution des crises.

\*  
\*      \*

## B. POURQUOI ?

### I. CLASSIFICATION DES PAYS.

La notion de souveraineté n'a pas le même sens dans tous les Etats. En fonction de leur importance politique, économique, du rôle que chacun d'eux envisage de tenir dans les affaires internationales, elle peut revêtir des formes très diverses, tant sa nature que dans la manière dont chaque pays l'exprime. L'exercice exclusif de la souveraineté est donc très relatif. Sa préservation ne recouvrera pas systématiquement les mêmes formes.

De fait, conduire une action contre la souveraineté peut également supposer des actions très différentes selon le pays - cible. Tel pays sera profondément atteint dans sa souveraineté (son indépendance nationale) s'il est victime d'agressions contre ses infrastructures militaires, tel autre le sera tout autant si ce sont des cibles économiques qui sont visées.

Pour parvenir à définir une typologie "d'actions de contre-souveraineté", il faut donc s'essayer à élaborer une classification des pays en fonction de leur sensibilité à une action entreprise, quelle que soit sa nature.

#### 1.1. Méthodologie.

Le principe de classification par "famille de pays" a été retenu. Volontairement simplifié. Il s'agit ainsi d'analyser les structures des pays. Les critères majeurs de classification sont les suivants :

##### **1.1.1. Critère politique.**

La nature des régimes politiques et l'influence des opinions publiques sont des facteurs déterminants dans la fragilité potentielle de chaque pays. Tel pays peut se révéler particulièrement sensible aux pressions de son opinion publique. Son pouvoir exécutif ne dispose pas de toute la liberté d'action souhaitée, compte tenu du fonctionnement de ses institutions.

##### **1.1.2. Critère démographique.**

Les pays seront classés en fonction de l'importance de la population, de la pyramide des âges et de leur niveau d'éducation.

##### **1.1.3. Critère géographique.**

La classification de chaque pays dépend ici de leur dimension, de leurs ressources naturelles et, éventuellement de leur localisation.

##### **1.1.4. Critère économique.**

Le niveau de développement économique et social de chaque pays, leur intégration, et donc leur indépendance, au sein des organisations mondiales (FMI, OMC, etc.)

### **1.1.5. Critère industriel et technologique.**

Ce critère, étroitement associé au précédent, diffère pourtant car il détermine les capacités du pays à développer des technologies émergentes, dans les domaines de la maîtrise de l'espace et de l'information. Ainsi, certains pays développés n'ont ni les capacités financières ni les capacités technologiques et industriels nécessaires.

### **1.1.6. Critère militaire.**

Le potentiel militaire de chaque pays détermine sa capacité de "nuisance", c'est à dire son aptitude à altérer la souveraineté de ses adversaires potentiels. La classification de l'ennemi par niveau ( de 1 à 4), employée dans le cadre des exercices tactiques de l'armée de terre, a été reprise.

Ce classement fait abstraction des risques et des menaces potentiels pour la France. De même, il fait fi des alliances et des organisations de sécurité existantes. Il en ressortira certainement des catégories contre lesquelles des actions menées avec des armes de contre-souveraineté paraissent peu probables et irréalistes, la seule issue étant la guerre déclarée.

Le fait nucléaire est pris en compte car il détermine grandement l'expression de la souveraineté des pays dans la conduite des affaires internationales.

## **1.2. Résultat de la classification.**

La classification ainsi élaborée consiste à retenir quatre grandes catégories de pays. Les exemples sont purement théoriques et ne reflètent pas nécessairement une analyse actuelle.

### **1.2.1. Superpuissance (existantes ou en devenir) conduisant une stratégie de puissance à l'échelle mondiale.**

Ces pays disposent, ou pourraient disposer, à l'horizon 2015-2020, de la totalité des capacités économiques, technologiques et militaires pour exercer pleinement leur souveraineté.

Exemples : Etats-Unis, Chine (avec Taiwan, Macao), Russie (après reconstitution de sa sphère traditionnelle d'influence), alliances régionales très intégrées telles qu'un ensemble Japon-Corée réunifiée-Taiwan ou une fédération ou confédération européenne.

### **1.2.2. Puissances régionales ayant vocation à influencer ponctuellement sur les affaires du monde, ou à conduire une stratégie de puissance localisée.**

Ces pays ne disposent pas, quantitativement et qualitativement, de toutes les capacités nécessaires à l'accomplissement d'une stratégie de puissance à l'échelle mondiale. Leur liberté d'action peut être de même nature que celle de la première famille de pays. Elle est généralement moindre dans un ou plusieurs des critères. La France peut être classée dans cette catégorie.

Exemples : Union Européenne dans sa forme actuelle ou certains des pays la constituant, Japon, ensemble Turcophone, Russie dans sa forme actuelle, Inde, Chine dans sa forme actuelle.

### **1.2.3. Puissances régionales moyennes susceptibles de conduire des stratégies de puissance localisées, répondant à un objectif conjoncturel.**

Ces Etats bénéficient d'une capacité d'action conséquente (démographie, militaire, et financière dans une certaine mesure), mais ne disposent pas des capacités économiques et technologiques des Etats de la deuxième catégorie.

Exemples : Irak, Iran, Union panarabe quelconque fédérée autour de l'islam sunnite (Arabie Saoudite - Irak - Syrie).

### **1.2.4. Reste du monde.**

Cette catégorie regroupe l'ensemble des autres nations du monde. Ces Etats peuvent jouir d'avantages ponctuels dans un domaine particulier. Leurs forces armées peuvent également atteindre un volume conséquent, éventuellement de niveau 3. Face à notre action, ils conduiraient des stratégies asymétriques incluant les populations civiles (terrorisme, manifestations populaires contre les forces armées, harcèlement d'unités déployées, etc.)

## **II. DEFINITION DES OBJECTIFS.**

### **2.1. Finalité.**

Il faut que ces objectifs, d'une importance stratégique pour le pays visé, s'inscrivent dans la finalité suivante, :

- Ils doivent porter très fortement atteinte à la volonté de combattre de l'adversaire,
- Ils doivent le dissuader de poursuivre son action,
- Ils doivent très sévèrement dégrader, désorganiser ou détruire ce qui est stratégique chez lui ; dans un espace de temps critique, en évitant les atteintes collatérales.

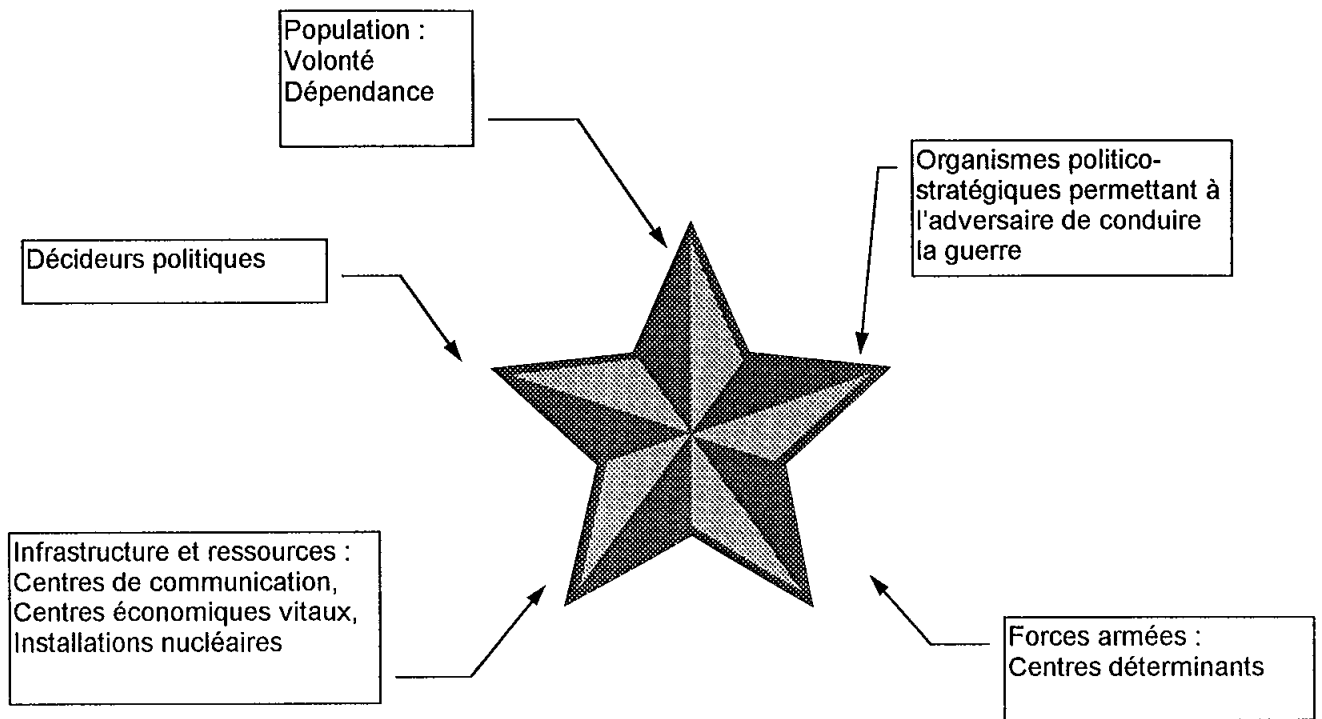
Il faut enfin distinguer l'intérêt potentiel d'une frappe, qui peut être très faible, de l'effet obtenu au niveau supérieur (la reprise du pont de Verbanja est une action purement tactique dont l'impact a été stratégique). La situation future recherchée militairement ayant été définie, il appartient au niveau stratégique d'analyser les objectifs à détruire ou neutraliser pour obtenir le succès à l'intérieur des contraintes fixées par le pouvoir politique.

### **2.2. Classification générique.**

Pour définir ce que pourraient être ces objectifs de souveraineté, il faut se rattacher aux définitions de l'EMA des centres vitaux, centres déterminants, points de cohérences, points décisifs.

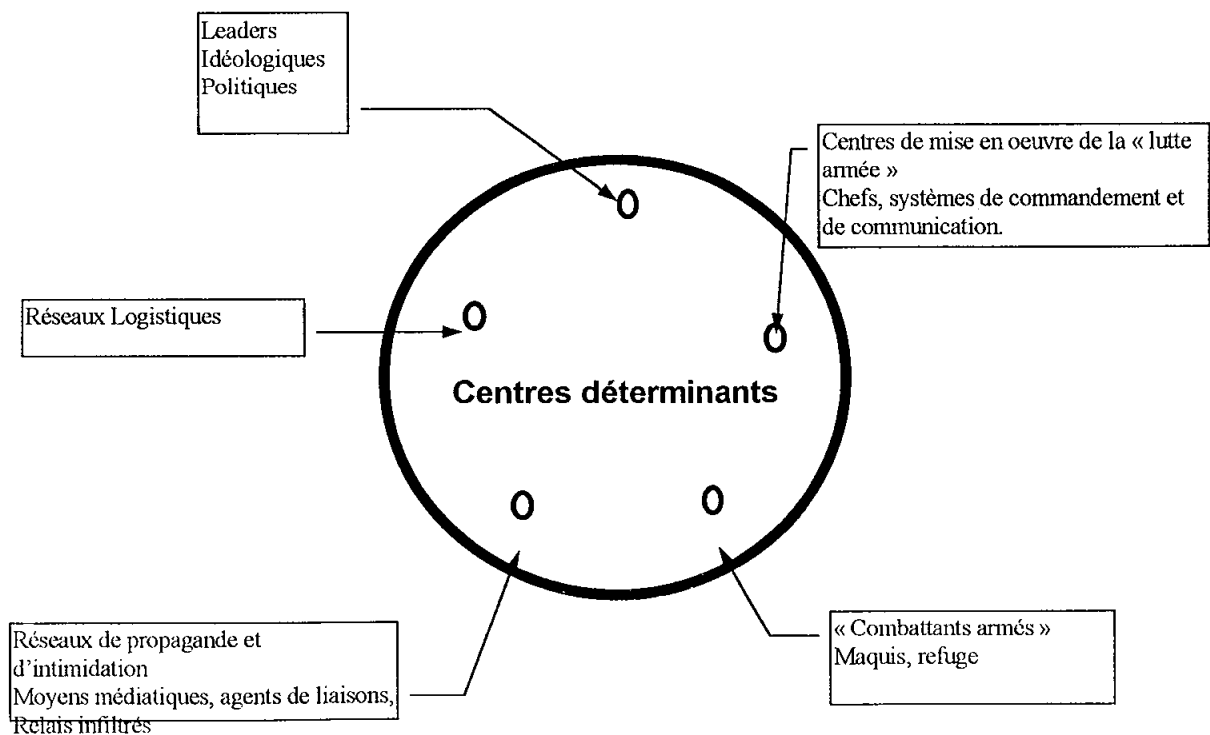
• **Centres vitaux.**

Fondements de la volonté de l'adversaire ou part essentielle de sa capacité de combattre et d'entretenir le conflit, constituant des objectifs de niveau stratégique, qui, s'ils sont détruits ou neutralisés, conduiront celui-ci, à plus ou moins brève échéance, à la défaite ou à négocier une solution acceptable.



• **Centres déterminants.**

Part primordiale de la capacité opérationnelle de l'adversaire au niveau opératif, qui, si elle est attaquée et saisie ou éliminée, contraindra celui-ci à renoncer à son action sur le théâtre d'opération.



- **Points de cohérence.**

Fondements de la cohérence de l'action adverse qu'il faudra nécessairement détruire, neutraliser ou au moins affaiblir avant d'engager des actions décisives. Ce sont des points de niveau tactique à détruire, neutraliser, fixer ou exploiter pour saisir le ou les centres déterminants.

- **Points décisifs.**

Points de niveau tactique à neutraliser, à fixer ou à exploiter pour saisir le ou les centres déterminants.

### **2.3. Classification par « objectif. »**

Dans la désignation des objectifs, il convient de différencier les **sources de forces** des **systèmes de forces**.

La nature de leur vulnérabilité est assez différente. Exceptées certaines installations militaires, la plupart des structures physiques et des entités fonctionnelles qui constituent de manière variée les sources de forces (quartiers généraux, centres de télécommunication, infrastructures et sites industriels) sont intrinsèquement fragiles parce qu'elles sont intégrées dans la société civile. Elles ne peuvent être normalement, ni facilement protégées, comme peuvent l'être les forces déployées du fait de leur capacité de dispersion, de mobilité, de camouflage et de fortification.

Les objectifs associés aux sources de forces sont d'une importance beaucoup plus grande que ceux associés aux forces armées réparties sur le théâtre. Immobiles par nature, ce sont des objectifs vitaux identifiables dès la phase de planification.

En prévision d'une attaque de contre-souveraineté, les entités fonctionnelles voire les structures associées aux sources de forces, peuvent aussi être dispersées. Cependant, la dispersion conduit inévitablement à une perte d'efficacité, au bénéfice de l'action de contre-souveraineté elle-même. La dispersion des sites réduit leur vulnérabilité physique mais crée d'autres difficultés (développement de réseaux logistiques, d'information et de communication).

#### **2.3.1. Objectifs politiques.**

Plusieurs types d'objectifs sont envisageables :

- Le chef de l'Etat en tant qu'homme, sa famille ou ses biens personnels.
- La hiérarchie politique du pays (les personnalités les plus représentatives du pays) dans un régime autocratique.
- Le parti au pouvoir dans un Etat avec parti unique.

#### **2.3.2. Objectifs économiques.**

Les objectifs de cette nature sont très variés et spécifiques à chaque pays. Tous ces ensembles revêtent une importance stratégique capitale pour le pays.

- Complexes industriels et technologiques (type Silicon valley),
- Sites d'industrie d'armement sensible (aviation, électronique, missiles, munitions).
- Infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du pays (centraux de télécommunication, EDF, GDF, télédiffusion, barrages, noeuds ferroviaires, aéroports, centres de coordination et de contrôle informatisés).

- Structures financières du pays. Les attaques seraient conduites contre les réseaux financiers et bancaires et les grands sites de traitement (chambre de compensation interbancaires). L'intérêt de ces cibles est très relatif car les conséquences de ce type d'action pour le pays agresseur doivent être mesurées, compte tenu des interdépendances financières actuelles.

- Activité économique particulière, ouverte sur le monde. Le tourisme est aussi un objectif, bien que celui-ci ne soit pas névralgique.

### **2.3.3. Objectifs militaires.**

D'une manière générale, il s'agit d'objectifs stratégiques essentiel à la conduite d'opérations liées à :

- l'information (C3R).
- aux matériels, en particulier les sites de concentration (bases, dépôts...) ou de mise en oeuvre (bases aéromaritimes) de matériels.
- au maintien en condition opérationnelle (dépôts de munition, d'essence).

\*  
\*       \*

## C. COMMENT ?

### I. CONTRAINTES LIEES A L'EMPLOI D'« ARMES DE CONTRE-SOUVERAINETE. »

La destination des armes de contre-souveraineté (ADCS) vise à garantir la liberté d'action du pays. Il s'agit d'amener l'adversaire à renoncer à ses ambitions ou à accepter la négociation, en maintenant la crise à son plus bas niveau d'intensité. L'emploi des ADCS se trouve donc à la charnière de la prévention des crises et la projection de puissance. De fait, se posent alors des contraintes politiques, opérationnelles et techniques étroitement imbriquées.

L'expression de la souveraineté par la terre s'exprime moins par la mise en oeuvre d'armes et de munitions de souveraineté spécialement dévolues à ce type d'action que par l'emploi spécifique de matériels existants. Ces équipements devront cependant garantir les trois critères fondamentaux qui caractérisent l'action de souveraineté : la précision, la puissance de destruction et la sécurité des servants du système d'arme. L'action de contre-souveraineté à proprement parlé se fonde alors sur un différentiel technologique très élevé entre moyens mis en oeuvre par les parties en présence.

#### 1.1. Contraintes politiques.

L'emploi des ADCS ne peut s'envisager que dans un contexte stratégique bien déterminé. L'élaboration d'une doctrine d'emploi crédible est donc nécessaire. Elle doit être parfaitement lisible par toutes les parties concernées. La signification politique du message délivré avec l'emploi d'ADCS doit être très nettement et très clairement perçue.

La réduction aussi forte que possible des effets collatéraux est une contrainte majeure compte tenu de l'influence grandissante des opinions publiques, et de la diversité des formes qu'ils peuvent revêtir.

Le pouvoir politique doit bien maîtriser les conséquences d'une action de contre-souveraineté. Il doit expliquer, informer son opinion publique toujours sensible au caractère spectaculaire d'une action militaire. Il doit également bien mesurer les effets d'attaques informatiques contre les infrastructures.

#### 1.2. Contraintes opérationnelles.

L'environnement des ADCS conditionne leur efficacité et garantit donc la plus grande liberté d'action nécessaire au pouvoir politique. Sa décision d'employer une ADCS repose sur la réalisation d'un environnement particulièrement contraignant.

Elle suppose l'acquisition préalable d'un renseignement d'objectif actualisé et précis, en amont sur l'ensemble des théâtres potentiels, puis sur les cibles potentielles en cas de crise.

La liberté d'action du politique implique d'envisager l'emploi d'ADCS sans crainte de rétorsion de la part de l'adversaire. Les actions contre ses objectifs d'importance capitale doivent donc être conduites en sécurité. Cet impératif, naturel dans le cadre d'opérations classiques (frappes de missiles), doit également être pris en compte dans le cadre d'actions plus sophistiquées (attaques contre les systèmes d'information), en appréhendant le seuil d'interdépendance des réseaux informatiques à l'échelle mondiale.

### 1.3. Contraintes techniques.

La maîtrise par le politique des conséquences d'une action de souveraineté implique la précision du système d'ADCS (précision géographique du vol et de la frappe), liée à la maîtrise des technologies de numérisation cartographique et à la localisation par satellite.

Les ADCS doivent offrir des qualités de réactivité indispensables au pouvoir politique. Elles se caractérisent par leur souplesse d'emploi (rapidité de déploiement et d'engagement, soutien logistique) et leur réversibilité (capacité à modifier, à retarder ou à annuler le plus tard possible une action décidée).

### 1.4. Des systèmes d'armes pour 2030 : difficultés de l'exercice.

Prévoir les innovations technologiques de nature à bouleverser la conception des systèmes d'armes mis en oeuvre en 2030 représente un exercice plein d'embûches. Déterminer les moyens militaires par le seul examen des évolutions techniques prévisibles n'est guère pertinent.

Les grands armements de notre époque, loin de s'inscrire dans la continuité, sont pour la plupart nés d'une rupture technologique. Qui en 1940 aurait pu imaginer l'importance en 1980, du missile balistique, de l'arme nucléaire, du Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins, de l'avion discret, du missile «tire et oublie» ?

En outre, l'évolution des sciences et techniques apparaît de moins en moins liée aux programmes militaires. C'est davantage une adaptation de techniques civiles existantes à des fins militaires qui prévaut aujourd'hui.

Les considérations politiques et économiques (localisation et puissance de la menace, rapidité de mise en oeuvre, degré de fanatisme éventuel) auront une influence majeure sur les programmes d'armement du futur. La durée de développement d'un nouveau système d'armes est de l'ordre de 10 ans et sa durée d'utilisation de 25 à 30 ans. Les armes disponibles en 2030 auront donc été développées à partir des années 1990 à 2020. Cependant, la difficulté majeure réside dans l'emploi de composants civils dont la **durée propre** est nettement plus courte que celle des systèmes militaires.

## II. DEFINITION DES SYSTEMES D'ARMES ACTUELS ET FUTURS.

### 2.1. Systèmes d'armes futurs.

Deux catégories d'armes pourraient être ainsi utilisées en 2030:

- **Celles dont la conception procède d'une amélioration des performances des armes actuelles**, s'inscrivant ainsi dans la continuité.
- **Celles qui bénéficieront d'une rupture technologique** permettant de s'adapter à un nouveau type de conflit, ou de développer une nouvelle stratégie.

#### 2.1.1. Considérations technologiques.

Une réflexion constructive doit se poursuivre en tenant compte de l'héritage du passé. Les technologies qui interviennent au niveau de cette application sont particulièrement :

- Les capteurs dans le visible et l'infrarouge (et particulièrement les matrices de détecteurs), les ondes millimétriques et sub-millimétriques (capteur combiné avec les premiers pour une observation dans un spectre très élargi).
- toutes les techniques de la furtivité (vol à basse altitude, discrétion électromagnétique et infrarouge).
- les circuits intégrés à très grande vitesse qui permettront d'embarquer des capacités de calcul très importantes., les logiciels d'élaboration à bord des informations pertinentes permettant la reconnaissance du point de frappe.

Aujourd'hui, pour une cible non identifiée, la préparation de l'opération est longue (image satellite ou autre image, élaboration au sol d'images de référence très dépendantes du capteur embarqué, chargement dans le missile). Cette phase devrait pouvoir être supprimée dès la prochaine génération (2010). Libéré de toute contrainte de désignation d'objectifs, ce missile serait alors doté des portées et capacités d'emport autorisées par la limite de masse si cette dernière existe (cas des missiles aéroportés). Une frappe chirurgicale à grande distance sera donc tout à fait possible sur des objectifs fixes ou peu mobiles.

De tels moyens pourraient changer la nature des opérations tactiques dans l'avenir. Les frappes dans la profondeur sont aujourd'hui envisageables à moyenne portée (150 km) sur des objectifs précis. La frappe à 1000 km, quel que soit l'objectif, sans délai de préparation, et avec des charges classiques très lourdes, est tout à fait réalisable dans la continuité des évolutions actuelles (l'utilisation de charges du type de celles évoquées au paragraphe suivant constituerait une rupture et serait également concevable)

En généralisant l'emploi de telles armes cela conduirait à une modification importante de la nature des opérations militaires: nous assisterions à une succession d'opérations à distance, très efficaces et très brèves, ponctuelles, précises, conçues et exécutées en quelques heures.

Réalisées sur un grand nombre d'objectifs dont le poids militaire ou économique est important, ces opérations devraient empêcher l'adversaire, privé de tout soutien, de poursuivre la guerre par une occupation physique au moyen de blindés par exemple. Dès lors, le conflit se réduirait à ce type d'opérations.

### **2.1.2. Evolution et perspectives des concepts actuels.**

On peut définir les armes de contre-souveraineté comme les outils de la puissance stratégique d'un pays et lui donne la capacité de paralyser les gouvernements en neutralisant les différentes fonctions de l'Etat (politique, économie, ...), de neutraliser les forces armées, et de dissuader en détruisant à discrétion les objectifs importants.

Le terme de chirurgical a été utilisé pour un missile (L'AS30 laser) voué à la destruction d'objectifs durcis (piles de ponts, abris bétonnés) en une seule frappe avec une charge classique. Le missile doit avoir une très grande précision malgré sa charge relativement lourde. Le missile réalise le compromis entre l'efficacité de la charge et la précision correspondant à ses objectifs. Sa portée (10 km) ne permet toutefois pas une opération à grande distance. En effet, l'objectif doit être « marqué » par une tâche laser et le pointage du laser nécessite l'observation de l'objectif et l'intelligence du pilote. La portée est ainsi limitée par la visibilité de la cible et le tir ne peut avoir lieu à une distance garantissant la sécurité du tireur.

Il est d'ores et déjà possible d'installer à bord d'un missile le senseur qui permettra une observation correcte de l'objectif. Il faut cependant y installer également une logique de reconnaissance sans aide extérieure, du point précis de l'objectif à frapper. On est donc conduit à développer des missiles intelligents qui apprennent à connaître puis à reconnaître les points de frappe de façon autonome.

Une telle évolution technique sera réalisable très probablement avant 2030, puisque déjà certains systèmes en développement l'appliqueront, avec quelques limitations il est vrai (cible unique de la sous-munition guidée du MLRS, préparation assez complexe des données de mission du missile APACHE).

Compte-tenu de toutes ces remarques, il apparaît que les munitions "aériennes" constituent des moyens redoutables d'action de contre-souveraineté dont on peut définir les grandes catégories: mer-sol, sol-sol, air-sol et drones.

#### 2.1.2.1. Missiles mer-sol et sol-sol.

L'exemple de la guerre du Golfe est assez évocateur à ce sujet. abstraction faite de la médiatisation du rôle des PATRIOT dans l'épisode des SCUD irakiens et après étude des résultats des interceptions réellement effectives, le missile balistique reste une arme redoutable de contre-souveraineté. Sa précision pourra être métrique dans un avenir relativement proche grâce à la miniaturisation des composants électroniques et le couplage des moyens de navigation avec le GPS.

La liberté d'action sera presque totale dans la mesure où il s'avère très difficile voire impossible d'intercepter efficacement ce genre de munitions si celle-ci est dotée de contre-mesures efficaces. Selon certains rapports américains sur le sujet, il apparaît que même le projet THAAD ne pourra répondre à ce type de menace, en particulier au niveau tactique dans la mesure où l'une des difficultés de l'interception réside dans la détection dès les premières secondes du vol.

C'est pourquoi, en plus de leur nombreux projets d'intercepteurs, les Américains se lancent dans la conception d'un projet ABL pour résoudre ce problème (laser puissant à bord d'un BOEING 747 permettant la détection et la destruction du missile au dessus de sa base de lancement).

En ce qui concerne les contre-mesures, il apparaît que des dispositifs très simples permettent de déjouer les systèmes antimissiles sophistiqués. On peut par exemple remplacer la charge explosive unique par des charges multiples (50 ou 100 sous-munitions dispersées dans le plan de la trajectoire à la fin de la phase propulsée). La trajectoire balistique optimale assure leur regroupement et permet d'augmenter l'énergie de déflagration au sol. De même l'utilisation de leurres électromagnétiques couplés à la charge explosive rend très difficile l'interception par un missile.

Les qualités d'emploi de ce type de vecteur se situent non seulement au niveau de sa mise en oeuvre, puisqu'il peut être tiré à partir d'un véhicule (il faut noter la compétence opérationnelle et technique appréciable de la FRANCE dans ce domaine avec le système HADES), mais aussi de sa modularité. Il pourrait être équipé rapidement de différents types de charges en fonction de l'effet désiré (charges creuses, sous-munitions). Cependant, sa vocation nucléaire initiale peut se révéler être un handicap dans un cadre d'emploi nouveau. Sa masse et le volume du système d'armes répondent mal aux exigences de souplesse d'emploi. La précision métrique exigée qui n'était pas indispensable pour une arme nucléaire est une contrainte majeure pour une arme de souveraineté. Enfin, la disproportion potentielle entre la charge conventionnelle embarquée (plusieurs dizaines ou centaines de kilos) et la nature de l'objectif limite l'emploi du missile à des actions bien déterminées, contre des cibles relativement importantes.

L'emploi de missiles sol - sol de type ATACMS offre en revanche plus de souplesse. Sa portée, relativement limitée, est compensée par la légèreté du système<sup>1</sup>. Son environnement plus réduit, et ses capacités d'emport de sous-munitions variées<sup>2</sup> permettent d'envisager son emploi sur des théâtres de crise secondaires.

D'une manière générale, les munitions sol-sol à guidage terminal ne présentent pas les mêmes avantages que les munitions d'aviation de même nature<sup>3</sup>. Leur capacité de destruction relativement limitée permet certes de traiter des objectifs non durcis. Il s'agira cependant de procéder au déploiement d'un système d'acquisition et de tir sur le théâtre même, en zone d'insécurité (maximum 40 km de l'objectif), avec les problèmes de discrétion avant et après l'emploi du système. Bien qu'intéressante d'un point de vue économique, la nature hautement stratégique des cibles justiciables d'une action de contre-souveraineté imposent y recourir dans des circonstances bien précises, avec des risques d'échec très limités.

En revanche les munitions utilisant des technologies comme la fibre optique présentent un réel intérêt dans la gestion en temps réel de la crise. Ainsi le missile POLYPHEME à guidage à fibre optique permet au décideur d'avoir, grâce à sa capacité d'acquisition optique, l'ultime confirmation de la nature de son objectif, et donc d'annuler au dernier instant sa destruction. L'emploi du missile dans une seconde frappe permet également de garantir la destruction de la cible si la première frappe n'avait pu y parvenir.

<sup>1</sup> L'US Army développe actuellement une version allégée, aérotransportable du MLRS (Lanceurs sur roues avec une seule munition au lieu des deux munitions sur châssis chenillé).

<sup>2</sup> Le tir de mines programmables peut être une option judicieuse dans le cadre d'actions de souveraineté.

<sup>3</sup> Obus d'artillerie de 155mm

Dans ce cas, POLYPHEME effectue successivement le contrôle des destructions planifiées et la seconde frappe si nécessaire.

#### 2.1.2.2. Missiles de croisière:

L'efficacité de ce type de munitions n'est plus à démontrer mais il convient peut-être de réfléchir sur certaines améliorations à apporter à ce concept pour qu'il s'adapte parfaitement aux actions de contre - souveraineté et à ses impératifs.

L'interactivité du missile devra être un élément nouveau du concept. En étudiant dans le détail la planification aérienne durant la guerre du Golfe, il faut souligner le manque de souplesse et de réactivité d'un dispositif d'envergure dans la mesure où toute planification s'inscrit dans un cycle d'action à moyen et court terme indissociables et complémentaires intégrant :

- La connaissance et le choix des objectifs.
- L'étude des points vitaux et déterminants.
- La préparation, la réalisation et la coordination de la frappe.
- L'exploitation des résultats et le renouvellement éventuel de l'action.

L'intensité et la rapidité de l'offensive qu'impose l'action de contre-souveraineté nécessitera pour les décideurs et les planificateurs d'être capables à tout moment de réorienter l'axe d'effort de l'offensive et donc de réattribuer des objectifs en vol à une vague de missiles en fonction de la situation stratégique ou simplement tactique. La transmission de l'ordre, ou le changement d'itinéraire, ne posera pas de problèmes techniques majeurs avec l'utilisation des liaisons 16 ou satellitaires mais en revanche le *weaponering* ou l'étude du point décisif de la frappe et l'adaptation de la charge selon l'effet désiré devront être élaborées à l'intérieur même du missile. Ces études théoriquement faites en amont sont longues et nécessitent la compétence d'experts. Dans un avenir proche, il serait envisageable de doter le calculateur central de ces missiles de capacités "d'intelligence artificielle" qui permettront de déterminer en fonction des données de différentes sources ( banques de données par satellites sur types d'objectifs, informations radar de bord et capteurs infrarouge) le point d'impact du missile et la gestion de sa charge explosive quelle qu'elle soit.

#### 2.1.2.3. Drônes de combat.

Comme il a été précisé dans l'étude des objectifs, certaines sources de forces ne nécessitent pas forcément la destruction des sites mais simplement la neutralisation permanente des interconnexions ( communications, réseaux routiers,...)

L'utilisation intensive des drônes dans les dernières crises a considérablement fait évoluer ce concept uniquement fondé sur la reconnaissance stratégique ou tactique. L'efficacité de ces vecteurs et leurs performances laissent envisager une utilisation dans un mode "combat" dans un avenir très proche dans la mesure où ce type de matériel répond aux impératifs des actions de contre - souveraineté et surtout à un hypothétique concept "zéro mort".

Les circuits intégrés grande vitesse, les logiciels d'élaboration de reconnaissance de forme ou d'activité, les capteurs optiques ou infrarouge de nouvelle génération permettront de doter ces vecteurs d'une capacité de combat très performante dans des missions offensives spécifiques telles que la neutralisation permanente de toutes activités logistiques dans une zone, ou le brouillage offensif.

### 2.1.3. Applications technico-opérationnelles à l'horizon 2030.

#### 2.1.3.1. Les Armes à Energie Dirigée.

Les Armes à Energie Dirigée (AED) désignent l'ensemble des armes utilisant la production et la projection d'un faisceau d'énergie électromagnétique intense ou de particules atomiques ou subatomiques. La caractéristique essentielle des AED est le transfert d'énergie vers une cible à une vitesse égale à ou proche de la vitesse de la lumière.

Les AED se décomposent en trois grandes familles : les Lasers, les armes micro-ondes de forte puissance et les faisceaux de particules, axe de recherche encore embryonnaire.

- **Les lasers.**

Les lasers, de par leur précision et la mobilité possible de leur base de départ, sont probablement une arme de base du 21ème siècle. D'une part, leurs technologies sont fort avancées et ont déjà fait l'objet d'expérimentations, ils constituent une arme à effet très localisé, parfaitement adaptée à certaines missions stratégiques imaginables aujourd'hui. Utilisés à puissance élevée (*High Energy Laser*), ils ont des effets allant de l'aveuglement de capteurs optiques à la destruction par fusion ou vaporisation de cibles situées à grande distance.

Sur le plan opérationnel, la technologie laser pourra être utilisée pour de nombreuses applications : défense contre les missiles tactiques, stratégiques ou de croisière (projet américain Airborne Laser ABL), défense anti-aérienne, défense des bâtiments de surface, autoprotection des aéronefs, aveuglement des satellites d'observation et destruction des satellites en général, imagerie de très haute résolution.

Certaines de ces applications s'inscrivent donc clairement dans le concept, défini aux chapitres précédents, d'armes de contre-souveraineté.

- **Les armes micro-ondes.**

Les armes micro-ondes sont présentées comme des armes complémentaires des armes lasers. Les armes micro-ondes sont moins directives et illuminent une plus grande région pouvant abriter plusieurs cibles. L'action recherchée est la génération d'un champ électrique intense au niveau de la cible; les courants induits par ce champ provoquent la destruction des composants électroniques sensibles. Contrairement aux armes à lasers, les armes micro-ondes sont peu affectées par les conditions atmosphériques.

Les armes micro-ondes (*High Power Microwave Weapons*), désignées également par armes hyperfréquences ou armes à bande ultra-large (*UltraWideBand Weapons*), se composent généralement d'une source de puissance explosive ou électrique, d'un générateur RF et d'un télépointeur de faisceau d'antenne. Les armes micro-ondes de forte puissance travaillent dans une bande de fréquence de 10 Mhz à 100 Ghz pour des niveaux de puissance en sortie cent mille fois supérieure à celles des équipements classiques de Guerre Electronique.

Les armes micro-ondes seront utilisées pour des missions de GE visant à la suppression des systèmes de défense anti-aérienne, à la neutralisation ou la destruction des moyens de commandement, de contrôle et de communication de l'ennemi, à l'auto protection des aéronefs contre les missiles tactiques, à la défense des bâtiments de surface contre les missiles de croisière, à la contre-prolifération et au contrôle de l'espace.

Certaines de ces missions ont bien un caractère de « contre-souveraineté ».

- **Les armes à faisceaux de particules.**

Les armes à faisceaux de particules (*Particules Beam Weapons*) se décomposent selon trois types de technologie :

- les faisceaux de particules neutres (*Neutral Particule Beam*) pour une utilisation dans l'espace
- les faisceaux de particules chargées (*Charged Particule Beam*) à guidage laser pour une utilisation en dehors de l'atmosphère
- et les faisceaux de particules chargées dit *endoatmosphériques*.

Les applications potentielles des armes à faisceaux de particules concernent le déminage à distance de sécurité et la défense contre les missiles antinavires.

### 2.1.3.2. Les armes anti-satellites.

Le satellite est aujourd'hui un instrument puissant de la souveraineté d'un pays. Il soutient tous les volets qu'elle recouvre : économie (industrie des lanceurs, communications commerciales internationales...), diplomatie (communications stratégiques, surveillance du respect des traités...), etc. Pour dénier à un état l'utilisation de ses satellites, il existe différents moyens qui peuvent être passifs ou actifs.

- **Moyens passifs.**

Les moyens passifs existent déjà et résident essentiellement dans la prédiction des trajectoires des satellites et des zones qu'ils couvriront. La connaissance des trajectoires permet d'essayer de "cacher" à l'ennemi ce qu'il ne doit pas connaître. Mais dès que des réseaux de satellites sont mis en place la détection seule devient insuffisante.

- **Moyens actifs .**

Les moyens actifs à mettre en oeuvre pour parer l'utilisation des satellites peuvent toucher les satellites eux-mêmes ou à l'information qu'ils transmettent.

En ce qui concerne cette dernière catégorie, des moyens existent déjà et permettent en particulier de brouiller les communications (communications téléphoniques), ou de les déformer (brouillage de déception des communications, dérive des informations GPS).

Pour atteindre les satellites eux-mêmes, il faut maîtriser des techniques plus complexes mais qui offrent de meilleurs résultats. Une solution consiste à équiper des missiles balistiques de charges de destruction. Il est nécessaire de posséder aussi la technologie de surveillance de l'espace, laquelle est une condition *sine qua non* de l'utilisation des missiles de destruction de satellites.

Il existe également la solution des satellites tueurs. Ils peuvent être équipés d'armes conventionnelles (canons à billes), d'armes laser (*Space Based Laser*) basées sur la constitution d'une constellation de satellites, ou munies de charges explosives (guidage terminal nécessaire). L'usage de ce type d'arme nécessite cependant un investissement financier et technologique énorme pour l'acheminement des charges en orbite.

Le Pentagone envisage d'acquérir un laser de puissance aérotransportable capable de détruire les fonctions utiles du satellite visé. Cette arme désignée par le sigle ABL (AirBorne laser), s'articule autour du couple B747 (vecteur) / laser COIL. Si le B747 est parfaitement connu, la technologie de l'arme au laser l'est beaucoup moins. Pourtant, dans le cadre de ce programme un tir a été effectué en octobre 97 et a été couronné de succès car le pointage de l'arme fut assuré pendant 2 puis 10 secondes sur le satellite-cible. Un démonstrateur du système ABL est attendu pour 2002. L'USAF pourrait être doté de ce moyen en 2008. Cette arme ne s'appliquerait qu'aux satellites en orbite basse (H < 500 km).

## 2.2. La guerre de l'information.

Parmi les solutions envisageables comme ADCS, il existe, à côté des armes visant à des destructions physiques, une autre panoplie de solutions à envisager dans le cadre de la guerre de l'information.

Le pouvoir échoit désormais à celui qui maîtrise l'information, laquelle est un facteur multiplicateur de puissance, tant dans les domaines politiques, économiques, que militaires. L'information devient donc la matière première de toute activité humaine, en particulier celle liée à la sécurité, voire à la souveraineté. A ce titre, elle est un enjeu qui justifie tous les affrontements économiques, culturels et politico-militaires.

Le distinguo paix-guerre est dépassé et les Etats-Unis, par exemple, consacrent ce fait par l'énoncé de leur nouvelle doctrine de « stratégie intégrale: », démultipliée en stratégie économique, stratégie culturelle et stratégie militaire. Au coeur de cette stratégie globale se cache la volonté de maîtriser l'information sans partage et définitivement. L'information fonde une nouvelle forme de guerre permanente et sans limites.

Les objectifs de la guerre de l'information ne sont pas nouveaux car déjà Sun Tzu dans « L'art de la guerre » en donnait les principes : « *Ce qui est de la plus grande importance dans la guerre, c'est de soumettre l'ennemi sans livrer bataille* ». Cette phrase n'a rien perdu de sa valeur car elle rejoint les préoccupations actuelles concernant la sauvegarde des vies humaines sur le champ de bataille.

### 2.2.1. Définition de la guerre de l'information

On peut distinguer trois types de guerre de l'information : la guerre **pour** l'information, la guerre **contre** l'information et la guerre **par** l'information.

- La guerre **pour** l'information repose sur l'exploitation des informations disponibles, qu'elles proviennent de sources ouvertes ou secrètes, de moyens humains ou techniques. Ce gisement d'informations croît à un rythme exponentiel et nécessite des ressources humaines et techniques performantes pour les traiter.

- La guerre **contre** l'information consiste à protéger nos informations et à se mettre en mesure d'agir contre les flux d'information qui nous intéressent. Elle s'appuie sur la sécurité des systèmes d'information et sur la maîtrise d'un certain nombre d'outils offensifs et défensifs. Elle inclut notamment les contre-mesures informationnelles (CMI); techniques destinées à se protéger contre les manipulations possibles de l'information.

- La guerre **par** l'information repose, quant à elle, sur la maîtrise de la bataille médiatique, de l'action psychologique et de la désinformation.

Les caractéristiques principales de ces différentes formes de guerre de l'information sont données dans le tableau de l'annexe 2. Par ailleurs, la guerre de l'information répond parfaitement aux contraintes fixées pour l'emploi d'armes de contre-souveraineté.

### **2.2.2. Les différents niveaux de guerre de l'information**

Selon la Rand Corporation, on distingue trois niveaux de guerre de l'information.

- La *Strategic Information Warfare* mettant en jeu des objectifs militaires, physiques, économiques, politiques et sociaux.

- la *Conventional Warfare* (mettant en jeu des objectifs militaires, physiques et économiques).

- la *Tactical Command and Control Warfare* (mettant en jeu des objectifs militaires et physiques).

En ce qui concerne les ADCS, seule la *Strategic Information Warfare* est assez générale pour s'attaquer à tous les domaines qui forment la souveraineté d'un pays.

Les caractéristiques de la *Strategic Information Warfare* définie par la Rand sont les suivantes:

- **N'importe qui peut attaquer.**

Une expertise des systèmes d'information et un accès à d'importants réseaux sont les seuls prérequis pour déclencher une guerre de l'information stratégique. Il s'agit là d'une différence importante avec les armements traditionnels. L'information peut être considérée comme l'arme du pauvre doté d'une intelligence des réseaux. Or, l'intelligence des réseaux est plus facile à acquérir que des armements traditionnels. Aux Etats-Unis, près d'un tiers des étudiants des grandes écoles spécialisées dans l'enseignement de l'informatique de réseau sont originaires des zones dites à risque, particulièrement du Moyen Orient.

- **Découvrir les auteurs est difficile.**

Compte tenu à la fois de l'interconnexion des réseaux, de la mondialisation des échanges et des moyens relativement limités nécessaires pour réaliser certains modes d'actions, toutes les attaques peuvent partir de n'importe quel pays, y compris celui qui est visé. La signature et l'origine exacte de ces modes d'action sont souvent difficiles à déceler et constituent un gage d'impunité à moyen terme. L'anonymat permis par les modes d'action offensifs laisse également l'initiative à leurs auteurs pour choisir le moment, le lieu, les effets.

- **Importantes possibilités de désinformation.**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication accroissent les capacités de manipulation des images et ouvrent le champ à d'importantes possibilités de désinformation.

- **Effet de levier.**

La relation croissante entre les sociétés modernes agit comme un levier sur l'efficacité des stratégies indirectes et des actions ponctuelles (terrorisme par exemple). L'impact des menaces liées à la guerre de l'information est suffisamment sérieux pour justifier au niveau des Etats et des grands groupes industriels des investissements défensifs très importants. Les menaces de chantage à la paralysie du trafic aérien ou à l'effacement des bases de données peuvent être utilisées avec un effet dévastateur sur les pays visés et entraîner des perturbations sérieuses.

Il suffit, par exemple, de mesurer les coûts des plans de secours informatique dans le monde bancaire destinés à pallier les risques naturels (dégâts des eaux, incendie) pour imaginer ceux relatifs à des menaces intentionnelles et bien ciblées.

- **Un système d'alarme et d'identification des attaques difficile à mettre en oeuvre.**

Il deviendra de plus en plus difficile de faire la distinction entre des attaques (volontaires) et des accidents, entre des défaillances des systèmes et de simples agressions mineures de hackers. Comment savoir par quelles voies, par qui et par quelles techniques les attaques sont conduites ?

- **Des effets difficiles à maîtriser.**

Aucun pays au monde, aucun organisme n'est en mesure de maîtriser les interactions régissant les systèmes d'information et de décision de notre planète. Compte tenu de l'instantanéité des échanges sur les réseaux de communication et des interconnexions entre les systèmes d'information - chacun puisant ses données dans d'autres systèmes et produisant des actions - il peut s'avérer très dangereux de dépasser certaines limites dans les modes d'action choisis, c'est à dire que l'on peut, par exemple, modifier les comptes en banque de certains usagers mais qu'il est très dangereux de manipuler les données boursières ou les noeuds de télécommunication. Ce danger est d'autant plus grand que cette frontière est très fluctuante, qu'il est difficile de prévoir les effets réels et donc d'éviter de devenir la première victime de son offensive.

Cette objection n'a évidemment pas de sens face à un pays dont l'infrastructure économique et financière - compte tenu de son état de développement - est à l'abri de telles réactions en chaîne.

Pour être efficace, et avoir un sens au niveau stratégique, la guerre de l'information doit viser de manière directe ou indirecte les structures politiques, sociales et économiques des cibles, non pas uniquement dans un but de destruction ou de neutralisation, mais dans un but plus réaliste d'influence sur les acteurs et leurs processus décisionnels.

### **2.2.3. Exemples de guerre de l'information**

La guerre de l'information a conduit au développement de nombreuses « armes ». Toutes ces armes ne peuvent être considérées comme des ADCS au sens défini précédemment. Cependant, l'action combinée de plusieurs de ces armes peut permettre d'atteindre le résultat escompté.

#### **2.2.3.1. Guerre pour l'information**

La guerre des « *hackers* » consiste à des attaques, via l'Internet, contre des réseaux bancaires, des banques de données high tech ou des réseaux électriques. Pour cela, ils utilisent des virus informatiques capables de polluer les données ou d'endommager les logiciels ou des bombes logiques pour détruire d'importantes données informatiques. Cette guerre par et contre l'information est parfois précédée d'une guerre pour l'information. Ainsi, grâce à des questionnaires marketing traditionnels envoyés aux entreprises responsables de la sécurité des systèmes d'information d'entreprises cibles, les « *hackers* » ont accumulé suffisamment d'informations pour s'introduire dans les systèmes informatiques cibles.

### 2.2.3.2. Guerre contre l'information

On peut utiliser par exemple des virus informatiques, (computer virus weapons - CVW-), ou des systèmes à impulsion électromagnétiques produisant les mêmes effets qu'une explosion nucléaire sur les circuits radioélectriques (non nuclear electromagnetic pulse-NNEMP-). La guerre de l'information donne aussi la capacité d'entrer sur des réseaux pour y injecter des informations erronées ou simplement en empêcher le fonctionnement (bombe logique).

Une autre technique utilisable est celle appelée le *chipping*. Le chipping est l'implantation matérielle d'un cheval de Troie. Cela consiste à rajouter une fonction, à l'insu de l'acheteur, dans un composant électronique d'une arme (ou autre matériel), de façon que si un jour cette arme devait être utilisée contre le pays vendeur, elle puisse être neutralisée à distance.

### 2.2.3.3. Guerre par l'information

Cette forme de guerre est assimilable à la guerre psychologique. Les objectifs qui nous intéressent sont les suivants :

- **Diminuer voire paralyser la capacité de décision de l'adversaire.**

Il s'agit là de neutraliser les organes de commandement civils ou (et) militaires aux échelons de responsabilité par des actions de désinformation, d'intoxication, de déception, ou d'interdiction.

- **Atteindre le moral de l'adversaire en visant deux cibles: les combattants et la population .**

En visant les forces vives, on s'attaque à la capacité opérationnelle et à la capacité d'endurance de l'opinion.

L'atteinte à la vie privée est un exemple précis de guerre psychologique. Cette attaque peut se faire grâce à l'utilisation d'informations privées circulant par les réseaux électroniques (fichiers divers, opérations de paiement électronique) pour déstabiliser des personnalités.

La guerre par l'information peut aussi prendre la forme d'une attaque de « *hackers* ». Un virus peut dérégler l'ordinateur d'une grande banque qui se met à créditer et débiter au hasard des milliers de dollars sur les comptes de ses clients. L'information s'ébruite et provoque la panique chez les épargnants et s'étend à tout le pays.

\*  
\*       \*  
\*

---

## CONCLUSION

---

Le lecteur aura vu se dessiner dans la première partie la notion de souveraineté qui touche les aspects territoriaux, économiques, politiques et diplomatiques. Elle se dégage suivant deux axes principaux : la souveraineté absolue, considérée de façon isolée et la souveraineté relative, appréciée par rapport aux autres. La souveraineté n'est pas une notion figée, mais au contraire, en pleine évolution ce qui a pour conséquence de mettre en lumière les vulnérabilités nouvelles des Etats.

Il est apparu également que chaque pays présente des types spécifiques d'objectifs, lesquels , par conséquent, nécessitent de disposer de l'ensemble des technologies nécessaires à la réalisation de ces munitions de contre-souveraineté.

Parmi les impératifs majeurs nécessaires à l'obtention de ces armes, il convient d'en retenir deux :

- La préservation d'une avance technologique . Dans ce cas, l'Etat doit s'engager l'élaboration à long terme d'une politique de recherche et de développement qui réponde de manière globale à l'ensemble des problèmes liés à la préservation des intérêts politiques, économiques, culturels et militaires.
- Le développement et l'utilisation d'une gamme de moyens complète (armes létales et non létales) pour permettre la préservation de la liberté d'action dans un contexte politique et médiatique contraignant.

Si l'on applique la réflexion qui précède au cas de la France on peut discerner de réelles lacunes dans les domaines de l'armement « spatial » et de la guerre de l'information. Néanmoins, ces faiblesses s'estompent en particulier dans un cadre européen dans certains domaines tels que la balistique, les missiles de croisière, la localisation et plus généralement dans certaines technologies émergentes. Une question ouverte concerne le cadre, national ou multinational, où s'effectuerait le développement de nouvelles armes de contre-souveraineté, et en particulier le positionnement vis à vis de l'Alliance atlantique.

\*

\* \*

\*

## ANNEXE 1 : DEFINITION DES CRITERES PAR FAMILLE DE PAYS

	Super puissances (existantes ou en devenir).	Puissances régionales majeures.	Puissances régionales moyennes	Reste du monde.
<b>Critère politique.</b>	Institutions politiques (démocratiques ou non) stables et structurées.	Institutions politiques (démocratiques ou non) stables et structurées. Dans certains cas, la stabilité politique est récente et peut être encore sensible à des crises politiques ponctuelles	Soit : Institutions politiques autoritaires. Libertés publiques restreintes. Influence limitée de l'opinion publique. soit : démocraties fragiles	idem
<b>Critère démographique</b>	Population importante (sup.à150 M.hab.). Pyramide des âges équilibrée ou vieillissante (délais : 30 ans). Niveau d'éducation satisfaisant-élevé (existence d'élites formées dans le pays ou à l'étranger).	Population d'importance moyenne (50 à 100 M.hab.) à élevée (sup.à150 M.hab.). Pyramides des âges équilibrée ou vieillissante (démocraties). Pyramides des âges déséquilibrée (population jeune majoritaire) Niveau d'éducation hétérogène.	Population d'importance moyenne (50 à 100 M.hab.). Pyramides des âges déséquilibrée (population jeune majoritaire) Niveau d'éducation hétérogène et insuffisant au développement économique équilibré du pays.	Population d'importance faible à moyenne (50 à 100 M.hab.). Pyramides des âges déséquilibrée (population jeune majoritaire) Niveau d'éducation insuffisant au développement économique du pays..
<b>Critère géographique</b>	Pays de taille continentale, bénéficiant de ressources naturelles.	Pays bénéficiant de ressources naturelles importantes sur leur propre territoire, ou devant les partager avec leurs voisins.	Pays bénéficiant de ressources naturelles importantes sur leur propre territoire, ou devant les partager avec leurs voisins.	Pays ne disposant pas de richesses naturelles spécifiques, ou se révélant incapables de les exploiter.
<b>Critère économique.</b>	Structures éco. développées et intégrées. Participation aux organismes internationaux de régulation des marchés.	Structures éco. développées et intégrées. Participation aux organismes internationaux de régulation des marchés	Structures éco. traditionnelles (éventuellement obsolètes), ou émergentes, fondées essentiellement sur des activités primaires (exploitation de ressources naturelles).	Faiblesses structurelles. Structures éco. éventuellement émergentes mais partielles, fondées essentiellement sur des activités primaires Structures économiques insuffisantes dans la majorité des cas
<b>Critères industriel et technologique.</b>	Structures industrielles complémentaires et autonomes, dominées par le secteur tertiaire (démocraties). Maîtrise complète des technologies de haut niveau. Accès aux technologies émergentes.	Structures industrielles complémentaires, dominées par le secteur tertiaire (démocraties). Capacités technologiques de haut niveau. Accès aux technologies émergentes.	Technologiques de haut niveau dans des domaines spécifiques. Accès partiel aux technologies émergentes (achat).	Capacités très limitées
<b>Critère militaire.</b>	Forces armées de niveau 4, capables de conduire des opérations combinées de grandes envergure, disposant de matériels des années 90, maîtrisant les systèmes C4R Capacité nucléaire éventuelle.	Forces armées de niveau 4, capables de conduire des opérations combinées, disposant de matériels des années 90, maîtrisant les systèmes C4R. Capacité nucléaire éventuelle	Forces armées de niveau 3, capables de conduire ponctuellement des opérations combinées, disposant de matériels des années 70/80, maîtrisant partiellement les systèmes C4R. Capacité nucléaire éventuelle	Forces armées éventuellement de niveau 3, sans capacités C4R.

## ANNEXE 2 : La guerre de l'information

La Guerre.....	Objectifs de l'information	Nature de l'information	Logique d'action	Terrains d'action	Moyens d'action
<b>Pour</b> l'information	L'information est un <b>objectif de conquête</b> . Elle est à obtenir et contrôler par tous les moyens humains, méthodologiques et matériels.	OBJET	PREDATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contenus : politiques, culturels, etc..</li> <li>• Les contenants : réseaux, médias, etc..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Systèmes de renseignement</b> ouvert ou fermé</li> <li>• <b>Stratégies d'alliances</b> industrielles pour dominer le marché de l'informatio (structures et contenus)</li> </ul>
<b>Contre</b> l'information	L'information et son infrastructure sont les <b>objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ennemis à détruire</b></li> <li>• <b>amis à protéger</b> des actions ennemis</li> </ul>	OBJET	INTERDICTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure</li> <li>• Détenteurs d'information</li> </ul>	<b>Agressions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frappes</li> <li>• Sabotages violents et intelligents</li> <li>• virus, etc</li> </ul> <b>Protection des systèmes et des procédures.</b>
<b>Par</b> l'information	L'information est un <b>système d'armes</b> à visées <b>offensives</b> , réactives, préemptive et défensives. Elle est utilisée ou crée pour obtenir un certain effet. Elle est <b>sujet</b>	SUJET	MANIPULATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Média</li> <li>• Esprits (perception et représentations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Information</b></li> <li>-Propagande</li> <li>- Influence</li> <li>• <b>Désinformation</b></li> <li>• <b>Contre-information</b></li> </ul>